

## ARCHIVES

Presses de Sciences Po | « 20 & 21. Revue d'histoire »

2020/1 N° 145 | pages 151 à 168

ISSN 2649-664X

ISBN 9782724636185

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-vingt-et-vingt-et-un-revue-d-histoire-2020-1-page-151.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po.

© Presses de Sciences Po. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

administratif et urbain de la région parisienne, soit en raison de choix politiques forts (création d'un service départemental d'assainissement en 1969, création d'un laboratoire départemental d'archéologie en 1978<sup>1</sup>). Ils reflètent aussi les partenariats présents entre les différentes administrations comme avec l'école normale d'instituteurs de Bonneuil.

En complément, les enregistrements sonores nous font rentrer dans une histoire plus officielle et administrative, celle des cérémonies, des séances et travaux de l'assemblée départementale et des rapports entre les différents acteurs intervenant sur le territoire.

À travers un accès de plus en plus simplifié aux ressources audiovisuelles, les archives départementales du Val-de-Marne offrent aujourd'hui aux chercheurs la possibilité de renouveler l'approche d'un territoire, dépassant une simple histoire locale. En effet, si la mise à disposition de ces sources permet d'ouvrir un champ d'analyse novateur sur les politiques publiques départementales, elle rend aussi possible une histoire de la mise en administration et en équipement des territoires ou encore une histoire de la culture de la communication politique et administrative.

Julia Moro

## Du mésusage des archives et de l'histoire

« À vrai dire, le livre d'Olivier Le Cour Grandmaison se présente comme un ajout de notes de lecture d'un infatigable lecteur, mais qui ne retient de ses lectures que ce qui conforte ses thèses et nourrit ses stéréotypes. Son texte est noyé sous une avalanche de citations illustratives, traitées en paraphrases idéologiques – cela non sans redites. À le lire, on ne peut s'empêcher de poser la question : un sottisier peut-il tenir lieu d'œuvre de réflexion et de synthèse historique ? »

Gilbert Meynier et Pierre Vidal-Naquet<sup>2</sup>

(1) 30 films présentant les activités du laboratoire d'archéologie du Val-de-Marne sont recensés dans la sous-série 3AV.

(2) <http://etudescoloniales.canalblog.com/archives/2006/05/10/2311101.html>.

Cette critique de 2006 du livre *Coloniser, exterminer* d'Olivier Le Cour Grandmaison<sup>3</sup> par deux de nos grands spécialistes d'histoire coloniale sous le titre « Coloniser, exterminer : de vérités bonnes à dire à l'art de la simplification idéologique » peut s'appliquer, selon nous, sans difficulté au dernier volume publié par Annie Lacroix-Riz, professeure d'université émérite : *La Non-Épuration en France. De 1943 aux années 1950*<sup>4</sup>.

La rubrique Archives de 20 & 21. *Revue d'histoire* n'a évidemment pas pour but de se confondre avec celle de la librairie mais force est de constater que les archives sont parfois instrumentalisées, sélectionnées dans le but d'établir une thèse essentiellement politique. Un réquisitoire implacable est produit par Annie-Lacroix Riz contre l'historiographie française de la Seconde Guerre mondiale, selon la quatrième de couverture : « preuves à l'appui, puisqu'il est principalement alimenté par les archives ». Le procédé n'est pas nouveau chez l'auteure mais les réseaux sociaux relaient aujourd'hui ce réquisitoire et lui donnent une résonance qui ne peut être négligée éternellement. Après avoir résumé sa « thèse », nous allons examiner non moins implacablement les archives convoquées par l'auteure, leur exploitation et caractériser les procédés employés.

*La thèse : l'« historiographie dominante » accablerait la Résistance pour mieux réhabiliter Vichy*

Les thèmes favorisés de l'auteure, qu'elle simplifie de livre en livre<sup>5</sup>, ne font pas dans la nuance : les élites françaises n'auraient cessé de trahir et

(3) Olivier Le Cour Grandmaison, *Coloniser, exterminer. Sur la guerre et l'État colonial*, Paris, Fayard, 2005.

(4) Annie Lacroix-Riz, *La Non-Épuration en France. De 1943 aux années 1950*, Paris, Armand Colin, 2019.

(5) Le précédent était *Les Élités françaises entre 1940 et 1944. De la collaboration avec l'Allemagne à l'alliance américaine*, Paris, Armand Colin, 2016. Citons encore *Le Vatican, l'Europe et le Reich de la Première Guerre mondiale à la Guerre Froide (1914-1955)*, Paris, Armand Colin, 1996 ; *Industriels et banquiers français sous l'Occupation : la collaboration économique avec le Reich et Vichy*, Paris, Armand Colin, 1999 ; *Le Choix de la défaite. Les élites françaises dans les années 1930*, Paris, Armand Colin, 2006 ; *De Munich à Vichy. L'assassinat de la Troisième République (1938-1940)*, Paris, Armand Colin, 2008 ; *Aux origines du carcan*

auraient participé à un vaste complot dès la fin de la Grande Guerre, celui de la synarchie. Ces « synarcho-cagouleurs », appuyés par les États-Unis et le Vatican, auraient eu pour but d'en finir avec la République et le communisme. Ces élites auraient délibérément choisi, au temps du Front populaire, le nazisme plutôt que l'alliance avec l'URSS et donné naissance à Vichy. Parmi les crimes dénoncés : avoir refusé de rejoindre le pacte germano-soviétique en août 1939 qui pouvait, affirme-t-elle, maintenir la paix ; puis, après la défaite de leur champion, Hitler, avoir protégé les nazis survivants.

La thèse de ce nouvel opus tient dans son titre et s'illustre par la graphie de celui-ci : il y a eu « NON-épuration en France de 1943 aux années 1950 ». Le non initial est écrit en rouge et en très gros caractères pour ceux qui douteraient d'avoir bien lu.

Selon Annie Lacroix-Riz, dans la recherche universitaire et les médias : « La Collaboration a donc fini par se réduire à la collaboration de plume ou à la répression policière ou crapuleuse la plus indéniable : ont été ciblés des personnages tels que Pierre Laval et René Bousquet, des journalistes et idéologues et des canailles miliciens-LVF, etc. », tandis que le capital financier n'aurait pas été touché (p. 8). Les promesses faites à la Résistance et aux Français par les radios de Londres et d'Alger auraient ainsi été trahies avec l'aval du général de Gaulle et de ses soutiens politiques, tous coupables d'avoir accepté le maintien du *statu quo* imposé par les élites ; le tout, bien entendu, avec la complicité active des alliés anglo-américains et du Vatican. Cette trahison aurait été inaugurée par le Comité français de libération nationale d'Alger (CFLN) dès 1943. Elle aurait bénéficié à une multitude de « criminels de sang », tandis qu'étaient inquiétés d'authentiques résistants. Aujourd'hui, enfin, la Résistance serait criminalisée.

Pour soutenir son dossier à charge, Annie Lacroix-Riz dénonce tout au long du livre le « flot historiographique réhabilitant Vichy, accablant la

Résistance » (p. 28), fustigeant « l'image apocalyptique qui s'impose désormais dans l'édition et le canal audiovisuel » (p. 8) et stigmatiserait l'épuration « sauvage » pour sa barbarie et son irrationalité. Cette « historiographie dominante » assimilerait l'épuration *stricto sensu* « à une quête obsessionnelle de revanche sociopolitique » par les communistes et la confondrait avec les combats préparatoires à la libération du territoire, la chronologie ayant été « mise au rebut » (p. 7).

Les Français seraient aujourd'hui dans « l'ère » de « la révision drastique des problématiques historiques progressistes sur l'Occupation, Vichy, la Collaboration et la Résistance », lesquelles avaient régné de la Libération aux années 1980 (p. 6). Depuis, il y aurait eu « deux décennies de propagande ou d'intoxication sur les crimes commis par les résistants et leurs soutiens » (p. 10). Lesquels, les vrais, sont communistes, suggère-t-elle régulièrement, l'affirmant parfois explicitement comme dans ce début de phrase « Les Résistants actifs, communistes dans leur écrasante majorité [...] » (p. 50).

Annie Lacroix-Riz soumettant à une critique implacable cette « historiographie bien pensante » (p. 6 et 514), osons en faire autant pour son ouvrage.

### *L'accumulation de sources surplombantes*

Commençons par le B.A.-BA du métier d'historien, l'administration de la preuve et le croisement des sources. La particularité d'Annie Lacroix-Riz est de s'appuyer sur une masse de références et de citations : les « archives originales font justice » des faits et statistiques, écrit-elle encore en conclusion. Pour ce faire, elle accumule, en fin de volume, plus de 100 pages de notes en petits caractères et impose à ses lecteurs ou auditeurs sur la toile<sup>1</sup> des milliers de références d'archives et d'ouvrages censés prouver ses dires et confondre les mauvais historiens. Cet appareil critique prolifique mériterait à lui seul un long développement.

(1) Par exemple au « café marxiste », visible sur le site des Jeunes pour la Renaissance communiste de France, daté du 20 octobre 2019, <http://jrpf.over-blog.org/2019/10/la-non-epuration-en-france-annie-lacroix-riz.html>.

européen (1900–1960). *La France sous influence allemande et américaine*, Pantin, Éd. Delga/Le Temps des Cerises, 2014.

L'auteure ne peut prétendre que ces notes visent à être utilisées par ses lecteurs. Du reste, celles-ci ne répondent aucunement aux normes du métier d'historien<sup>1</sup>. De plus Annie Lacroix-Riz pratique régulièrement l'auto-référencement et cite souvent Wikipédia dont les informations restent à vérifier. L'essentiel est surtout dans la nature de ces fameuses sources et leur utilisation.

Les sources d'Annie Lacroix-Riz, à l'examen de son appareil critique, privilégient les archives issues du sommet de l'État. Les références archivistiques qui reviennent le plus sont des fonds importants déposés aux Archives nationales, avec au premier rang la correspondance de la chancellerie<sup>2</sup>, c'est-à-dire celle provenant des services centraux du ministère de la Justice, auxquels il faut ajouter des dossiers de la Haute Cour de justice (3W), ensuite des archives policières lacunaires, avec des fonds du ministère de l'Intérieur<sup>3</sup>, les dossiers les plus politiques de la préfecture de police<sup>4</sup> et enfin des archives consultées au ministère des Affaires étrangères. Elles ont le mérite d'offrir une vue surplombante, car elles proviennent de l'ensemble du territoire ; elles sélectionnent les affaires les plus sensibles et leur traitement politique, et montrent les interventions de diverses autorités. Mais elles sont aussi un miroir déformant et doivent être soumises à une critique historienne par le croisement des sources.

Donnons un exemple concret. Le chapitre 1 affirme que « la criminalisation de l'épuration et de la Résistance » aurait débuté avec – l'auteure met des guillemets pour montrer qu'il s'agit de la thèse qu'elle conteste – « l'épisode honteux des femmes tondues ». Ici Annie Lacroix-Riz met en cause les études de genre et d'histoire des représentations initiées par Fabrice Virgili, un « courant

(1) Elle y accumule les sigles – sans aucune table pour les décrypter –, renvoie régulièrement à des cartons entiers de correspondances, aux index de livres, etc.

(2) Séries BB18 et BB30.

(3) Séries F1a (papiers du cabinet du ministère de l'Intérieur), plus rarement F/7 (police générale) ; mais pas les fonds cotés de façon continue qui étaient consultables à Fontainebleau avant d'être versés à Pierrefitte, ni les fonds de la DST.

(4) Séries PJ, BA et GA, mais non leurs prolongements récents, 1W et 77W.

historiographique, auquel l'intégrisme institutionnel [sic] puise abondamment ». Et, sans hésiter, elle écrit : « En plusieurs années de dépouillement des fonds de justice, dont l'énorme série BB18, je n'ai pas rencontré de "femmes tondues" ou persécutées pour délit sexuel *exclusif* » (p. 17). Puis après avoir fustigé les femmes « d'en haut », citant notamment le cas d'Arletty, elle affirme : « Il en est de même pour ces femmes "d'en bas" [sic] : la motivation amoureuse fut certes invoquée par les intéressées mais je n'ai relevé que des cas de femmes haïes pour leur collusion avec l'occupant, létale pour leur entourage ou leur voisinage, jamais limitée à "la collaboration horizontale" et qui avaient reçu des menaces de longue date » (p. 18). Si notre procureur de l'histoire du genre se faisant juge *a posteriori* de ces femmes toutes « létales » n'en trouve pas, elle devrait consulter les dossiers individuels de « femmes d'en bas » établis par les chambres civiques et les cours de justice, déposés aux Archives nationales<sup>5</sup> ou dans les Archives départementales. Ces dernières archives manquent, du reste, cruellement dans ses sources. Dans un livre sur « la Non-épuration », se contenter, ou presque, des résumés d'affaires figurant dans ces fonds BB18 qu'elle cite comme preuve ne constitue pas une démarche scientifique, surtout lorsque l'on pratique l'exemplification<sup>6</sup> et la généralisation. À partir des dossiers des chambres civiques de l'ancien département de la Seine, Anne Simonin a fait une lecture bien différente du rôle des femmes collaboratrices et de leur politisation<sup>7</sup>.

Annie Lacroix-Riz, nous le voyons pour les femmes coupables de « collaboration horizontale » ou « sentimentale », efface toute nuance et traite de la même manière tous les degrés de collaboration. Au contraire, la Justice réprime des faits précis, qu'elle s'efforce de prouver. Une

(5) Fonds Z/5 et Z/6 des Archives nationales, notamment les sous-séries, Z/6NL et Z/6SN.

(6) Sur cette pratique et ses conditions, voir Antoine Prost « C'est un fait », in Guillaume Lecointre et Sarah Proust, *Le Fait en question*, Paris, Éd. de l'Aube/Fondation Jean-Jaurès, 2019.

(7) Anne Simonin, « La femme invisible : la collaboratrice politique », *Histoire@Politique*, 9 (3), 2009.

femme adhérant à un parti collaborationniste dans l'espoir de faire libérer son mari ne peut être confondue avec une membre de la Milice ou une dénonciatrice de Juifs, de communistes ou de résistants. Tout comme un chômeur chargé de famille nombreuse qui a accepté d'aller travailler en Allemagne n'équivaut pas à un auxiliaire du SIPO-SD ayant contribué à torturer des prisonniers, encore moins aux tueurs, tortionnaires et truands de la « Gestapo française » de la rue Lauriston par exemple.

### *Des statistiques contestables*

Autre problème de méthode, voire de déontologie, la question des effectifs des collaborateurs en particulier et des statistiques en général. Annie Lacroix-Riz fustige les historiens pour leurs « approximations contemporaines sur la chronologie et les effectifs », et cela jusque dans un intertitre de la page 26. Mais, cinq pages plus loin, elle utilise le chiffre de « plus de 100 000 noms » de collaborateurs cité dans un rapport officiel, dont elle précise, une nouvelle fois, qu'il vient de la série BB18. Elle entend ainsi « prouver » qu'il y a eu beaucoup plus de collaborateurs identifiés que de personnes poursuivies en justice pour collaboration. Si elle avait croisé ses sources en utilisant les archives primaires, c'est-à-dire ici les listes à l'origine de cette estimation, comme l'ont fait les historiens qu'elle vilipende, Annie Lacroix-Riz aurait constaté que ces listes contiennent des informations partiellement fiables<sup>1</sup>, et surtout agrègent des données redondantes pour aboutir à des totaux fantaisistes. D'une part, les fichiers saisis à la Libération au ministère de l'Intérieur ou dans les permanences des partis par exemple font souvent doublons avec les listes dressées par les Milices patriotiques ou les comités locaux de Libération, ainsi qu'avec les dossiers de la police judiciaire et ceux des renseignements généraux de l'Occupation. Tous ces documents ont servi à

(1) Elles reprennent aussi des dénonciations calomnieuses qui ne résisteront pas aux enquêtes préalables ou au procès publics et de simples soupçons. C'est l'autre raison qui explique qu'elles ne sont que peu utilisées.

établir cette collation de fichiers et de listes sans tris ni éliminations. D'autre part, de nombreux collaborateurs ont eu un parcours complexe et une véritable « carrière collaborationniste ». Ils peuvent être cités un grand nombre de fois, non seulement du fait de leur pluri-appartenance, mais aussi pour la même organisation, comme simple adhérent et comme responsable, voire comme membre d'une section et d'une fédération. Ils peuvent enfin se retrouver dans les fichiers de plusieurs départements<sup>2</sup>. Au total, une multitude de doublons rend ce décompte daté totalement fantaisiste. La valeur statistique de cette accumulation de noms est aussi probante que le chiffre des 120 000 cagouleurs que l'auteure brandit ou le vieux mythe des 75 000 fusillés communistes.

Si Annie Lacroix-Riz épargne au lecteur ce dernier chiffre mythique, la polémiste nous en sert d'autres tout aussi énormes : « 12 000 cheminots français [ont été] déportés dans les camps de concentration d'Allemagne depuis 1943 pour résistance et sabotages » (p. 58), ignorant toutes les recherches sur la SNCF durant la guerre. Il lui aurait fallu alors citer Thomas Fontaine, qu'elle dénonce par ailleurs. Sous la direction de ce dernier, une équipe d'historiens a chiffré à 2 200 le nombre total des cheminots victimes de la répression nazie<sup>3</sup> (assassinés, fusillés, abattus ou morts en prison et en déportation). Chiffre déjà énorme mais malgré tout cinq fois moins que le chiffre avancé par Annie Lacroix-Riz. Elle s'appuie sur des sources nazies, qui seraient donc indiscutables.

(2) Citons deux cas peu connus de tels collaborateurs. Tout d'abord un cas extrême de multi-appartenance : Édouard Longue, membre successivement de trois partis (MSR, RNP, PPF), de la LVE, de l'Institut d'études des questions juives, du Cercle européen, collaborateur des journaux *France-Europe* et *Notre Europe*, mais aussi agent du SIPO-SD, détenteur d'un port d'arme autorisé par cet organisme, probablement membre de la Milice française. Étant adhérent et responsable de plusieurs de ces organismes à Paris et dans le Loir-et-Cher, il doit figurer dans au moins une dizaine de fichiers pour son action collaborationniste. Charles Hornback a, lui, été poursuivi et donc fiché dans trois départements (Paris, Nièvre, Seine-Maritime). Il a appartenu au Parti franciste, s'est engagé dans la Légion des volontaires français contre le bolchevisme, dans la Milice française, dans la Waffen-SS, dans l'organisation Todt et comme travailleur volontaire en Allemagne.

(3) Thomas Fontaine (dir.), *Cheminots victimes de la répression (1940-1945) : Mémorial*, Paris, Perrin/SNCF, 2017.

Bon exemple de la nécessité non seulement de vérifier les faits et de croiser les sources, mais aussi de les contextualiser. Les nazis qui assuraient la répression en France gonflaient leurs bilans pour mieux satisfaire leurs maîtres à Berlin. Annie Lacroix-Riz, rejetant tous les travaux sur les États totalitaires, ne semble pas connaître ce mode de fonctionnement commun à l'URSS et à l'Allemagne nazie, pour ne citer qu'eux.

Enfin, il manque ici des statistiques sur l'origine sociale des personnes poursuivies et condamnées par la « NON-épuration ». S'il n'y a pas de synthèse nationale, de nombreuses études départementales existent cependant, certaines déjà anciennes, mais bien informées, comme pour le Nord et le Pas-de-Calais<sup>1</sup>. Annie Lacroix-Riz aurait pu au moins s'intéresser au département de la Seine, lequel concentre les diverses élites, politiques, économiques et intellectuelles du pays. Comme partout ailleurs, il y a eu deux instances judiciaires d'épuration. Pour les chambres civiques, Anne Simonin a décompté parmi les personnes poursuivies près de 15 % (14,9 %) appartenant aux couches supérieures. Leur part n'est pas sous-estimée par rapport à leur place dans la société<sup>2</sup>. Pour les cas plus graves jugés par la Cour de justice de la Seine, on ne dispose pas d'enquête récente, mais le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale a produit des fiches individuelles où figurent les métiers de plus de 7 000 personnes jugées et les condamnations prononcées<sup>3</sup>. À l'analyse de cette source de seconde main, il n'apparaît pas de différences significatives entre les personnes poursuivies par les deux instances, Cour de justice et chambres civiques. Les élites (indépendants, industriels, professions libérales, professions intellectuelles, cadres) y sont bien présentes, voire surreprésentées.

Les classes populaires sont partout majoritairement présentes parmi les personnes poursuivies en justice et plus encore parmi les autres collaborateurs d'après les travaux en cours ; à l'exception

il est vrai du monde paysan – on le sait de longue date pour ces derniers. Comment opposer les petits et les gros, lorsque les statistiques démontrent que la collaboration a été majoritairement le fait de couches populaires urbaines et jeunes parmi lesquelles ont été recrutés les hommes de main du SIPO-SD (dite Gestapo) ou de la Milice pour s'en tenir aux plus connus ? Le rôle des élites n'en est certes pas moins important, mais l'histoire sociale s'accommode mal du manichéisme.

#### *Des sources datées et une bibliographie sélective*

En fait, les sources d'Annie Lacroix-Riz s'avèrent non seulement surplombantes, incomplètes, sélectives, douteuses du point de vue statistique et non contextualisées, mais aussi datées. Elles ne prennent pas ou très peu en compte les fonds désormais librement communicables et déposés en masse par les administrations depuis l'arrêt de décembre 2015 sur l'ouverture complète des archives de la Seconde Guerre mondiale, pris à l'initiative du président François Hollande. Annie Lacroix-Riz a siégé dans le comité chargé du suivi de cette ouverture, mais elle ne semble pas en avoir tiré profit. Ainsi, la consultation des dossiers de la Direction de la surveillance du territoire (DST) lui aurait permis de conforter son intuition sur l'importance des parachutages d'espions collaborateurs derrière les lignes, après la libération du territoire (p. 105-109). S'en tenant à ces sources classiques et limitées, et non « aux sources originales » signalées lors de plusieurs réunions de ce comité, elle sous-estime elle aussi, en 2019, cette nouvelle « cinquième colonne ». C'est le reproche qu'elle fait précisément à Bénédicte Vergez-Chaignon pour un livre écrit, lui, en 2010, avant que ces fonds ne soient ouverts.

D'autres sources majeures disponibles sont absentes de cet ouvrage. Dans un nouvel opus qui prétend encore et toujours démontrer la culpabilité des élites, il est incompréhensible qu'elle ait pu ignorer les archives financières : les fonds du ministère des Finances et surtout

(1) Étienne Dejonghe et Daniel Laurent, *Libération du Nord et du Pas-de-Calais*, Paris, Hachette, 1974.

(2) Anne Simonin, *Le Déshonneur dans la République. Une histoire de l'indignité (1791-1958)*, Paris, Grasset, 2008.

(3) Archives nationales, 72AJ/2914-72AJ/2924.

des « commissions de confiscations des profits illicites », les archives de la Banque de France notamment.

Observons que les deux seuls cas (sur des milliers d'entreprises !) présentés comme exemplaires de « la NON-épuration » dans le domaine économique – la Société norvégienne de l'azote et Kuhlmann – n'ont même pas fait l'objet d'une recherche approfondie. Ni les archives de ces entreprises, ni les dossiers de justice, ni encore les citations au titre des profits illicites ne sont mentionnés dans ce court sous-chapitre où abondent, en revanche, les généralités, les jugements de valeur et autres interprétations très personnelles<sup>1</sup>.

Peut-on, encore, dénoncer sans relâche la « trahison » des élites en ignorant les fonds des tribunaux militaires chargés de sanctionner cette trahison et déposés au greffe du tribunal militaire du Blanc, dans l'Indre ?

Peut-on, enfin, rédiger un chapitre de 70 pages intitulé « Alger et les préalables judiciaires de la non-épuration », sans citer une seule fois non seulement les lettres, notes et carnets et surtout les archives du général de Gaulle, lequel est régulièrement mis en cause<sup>2</sup> ?

À ses sources critiquables, Annie Lacroix-Riz rajoute ses obsessions, comme pour ce total de 100 000 collaborateurs. Ces chiffres seraient « d'autant plus solides qu'ils correspondent aux effectifs de la Cagoule "civile" qui avait regroupé de 1936 à 1940 toutes les ligues fascistes » écrit-elle. Sa fascination pour les complots « synarcho-cagoulards » l'amène à une quadruple approximation : la Cagoule n'a pas regroupé « toutes les ligues fascistes » (le PPF, le PSF du colonel de la Roque qu'elle considère comme une ligue fasciste et l'Action française, dont cette dernière

est dissidente, la rejettent) ; la chronologie de la Cagoule est à revoir ; tous les cagoulards n'ont pas été collaborateurs même si beaucoup l'ont été ; inversement, la collaboration a recruté bien au-delà de la Cagoule.

Et puis, il y a les oublis bibliographiques. Est-il possible aujourd'hui d'évoquer l'épuration « d'en bas » sans citer, comme nous l'avons fait ci-dessus, les travaux d'Anne Simonin sur les chambres civiques ? Autre exemple important pour la question essentielle de l'épuration, celle des camps d'internement en France. Elle est totalement occultée, alors qu'Annie Lacroix-Riz n'ignore pourtant pas la bibliographie. On trouve dans le livre (p. 55) une note renvoyant à l'ouvrage de référence de Denis Peschanski, mais c'est pour critiquer son tableau du terrorisme urbain<sup>3</sup>. Est-il possible, encore, de citer une cinquantaine de fois le nom du ministre socialiste de l'Intérieur du général de Gaulle, Adrien Tixier, et de l'accuser de tous les maux, sans citer – quitte à le critiquer – un colloque, suivi d'une publication sur son action<sup>4</sup> ?

Il y a, enfin, l'art de ne retenir que ce que l'on veut de la bibliographie<sup>5</sup>. Peter Novick, pionnier des études sur l'épuration, est bien cité en bibliographie, mais non dans l'index. Il a montré l'importance du débat sur l'épuration des parlementaires à l'Assemblée consultative d'Alger, à propos de l'épuration des parlementaires, dont les principes seront étendus ensuite aux autres catégories d'inculpés. Le socialiste André Philip, chargé par le CFLN de dessiner les contours de cette épuration, a proposé une épuration intransigeante, incluant, outre les collaborateurs avérés, tous les soutiens de l'État français, qu'ils aient été ministres, hauts fonctionnaires, conseillers départementaux ou nationaux. Le communiste

(1) Voir Ministère public c/x (Société norvégienne de l'azote et de forces hydro-électriques), AN Z/6NL/29 dossier 271. À compléter par AN Z/6NL/196 (Banque de Paris et des Pays-Bas). Les archives de la SNA se trouvent aux ANMT à Roubaix sous les cotes 65 AQ 353 et 901. Également non cité par Annie Lacroix-Riz le dossier Kuhlmann en Cour de justice : AN Z/6NL/727 dossier 17796.

(2) Archives nationales, Fonds AG/5. Voir Agnès Callu, « Les archives du général de Gaulle. Bilan, critique et perspectives », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 92 (4), 2006, p. 181-189.

(3) Il faudrait aussi s'attarder sur ses référencements insidieux. Voir, par exemple, la note 1, p. 167 ci-après.

(4) Gilles Morin et Pascal Plas (dir.), *Adrien Tixier (1893-1946), l'héritage méconnu d'un reconstruteur de l'État en France*, Limoges, Éd. Lucien Souny, Histoire et Mémoires n° 3, 2012.

(5) La récente synthèse de François Rouquet et Fabrice Virgili, *Les Françaises, les Français et l'épuration*, Paris, Gallimard, « Folio histoire », 2018, comporte une bibliographie et une filmographie à laquelle nous renvoyons.

Fernand Grenier a invité alors les parlementaires à ne pas « ériger d'imprenables barricades ». Cela a permis de sauver une partie de la droite, à l'heure où le PCF appelait à l'unité nationale. C'est précisément le mécanisme dit « de remise » prévu alors, qui, par extension, permet de sauver ensuite une partie des élites, élus puis intellectuels et capitalistes<sup>1</sup>.

### *L'insinuation permanente*

Arrêtons-nous un instant sur sa présentation du socialiste Henri Hauck. Annie Lacroix-Riz écrit, page 124 : « Le poids résistant du PCF, qu'Hauck estimait essentiel bien avant le 22 juin 1941, l'obsédait autant que dans l'entre-deux-guerres ». Henri Hauck devient sous sa plume une caution du caractère résistant du parti avant l'invasion soviétique du 22 juin 1941. Il en aurait été le premier étonné, mais passons. On peut donner un exemple du style inimitable d'Annie Lacroix-Riz, avec ses guillemets surabondants, lesquels soulignent le doute qu'elle invite à partager sur la nature réelle des hommes, de leurs titres et des institutions. À la page précédente, Annie Lacroix-Riz a expliqué « On ne peut attribuer à la seule pression américaine l'orientation droitiste que les conseillers cagoulards ou synarcho-cagoulards de De Gaulle avaient incarnée dès les origines du "gaullisme" londonien ». Puis, elle en vient à Hauck : « À l'été 1941, le "conseiller du Travail" SFIO Henry Hauck, rare gaulliste précoce de l'"équipe de normaliens et d'intellectuels" de la 5<sup>e</sup> section SFIO dirigée par Déat tentée par le fascisme dès l'ère des néo... ». Henry Hauck, par ce grossier amalgame, se trouve assimilé à Marcel Déat, chef d'un des deux principaux partis collaborationnistes, et à ceux qui ont été tentés par le fascisme. Socialiste réformiste à la manière d'Albert Thomas et de Pierre Renaudel, Hauck a appartenu deux ou trois ans aux « néo-socialistes », sans jamais être tenté par le fascisme, puis est retourné à la SFIO.

(1) Pour l'exemple des chambres civiques de la Seine, voir A. Simonin, *Le Déshonneur dans la République...*, op. cit., p. 503-512.

Démocrate obstiné, il a été avec René Cassin l'un des premiers hommes de gauche ralliés au général de Gaulle dès juin 1940. Il a combattu pour ce que Jean-Louis Crémieux-Brihac a nommé « la démocratisation de la France-Libre<sup>2</sup> ». Après l'obsession des « synarcho-cagoulards », on retrouve les « sociaux-traîtres », ne manquent guère que les « hitléro-trotskyistes ». Le vocabulaire employé rappelle en effet celui des procès de Moscou. Qu'apportent à l'analyse historique les expressions comme « la clique » d'Abetz, les « obligés » de Dulles, etc. ?

### *Une drôle d'histoire du communisme*

Lorsque Annie Lacroix-Riz aborde l'histoire du Parti communiste français, elle justifie son ralliement au pacte germano-soviétique et conteste l'absence du parti communiste dans le combat dans la Résistance aux Allemands jusqu'en juin 1941.

Annie Lacroix-Riz déplore un retour à l'État de droit à la Libération et la prise en compte des nécessités du temps, que globalement le parti lui-même a acceptée en participant au pouvoir. Faisant sans cesse l'apologie de ce parti et des Franc-tireurs et partisans (FTP) – qu'elle assimile régulièrement aux résistants – elle est particulièrement discrète sur les choix du PCF dans le Gouvernement provisoire de la République française (GPRF), puis dans le tripartisme. Le PCF a certes condamné les lenteurs et les insuffisances de l'épuration. Dans le même temps, toutefois, il a aussi dénoncé les grèves, qu'il fallait savoir arrêter, selon Maurice Thorez, et n'a pas poussé au contrôle ouvrier dans les entreprises, mais à la production. S'adressant aux élites dénoncées aujourd'hui par Annie Lacroix-Riz, il les appelait à rejoindre l'Union nationale et à entrer au Front national.

On retrouve ces mêmes biais dans la bibliographie internationale valorisant toujours l'Europe de l'Est et l'URSS. Ainsi, l'historiographie ouest-allemande qui aurait « tardivement mais

(2) Jean-Louis Crémieux-Brillac, *La France Libre*, Paris, Gallimard, 1996.



totallement liquidé le vieux distinguo entre vilains SS et « Wehrmacht propre » est opposée à celle de l'Allemagne de l'Est qui n'aurait jamais sacrifié à cette « légende » (p. 45). C'est discutable, mais ce qui ne l'est certainement pas, c'est que l'Est, comme l'Ouest, Moscou comme Washington, ont protégé et recyclé d'anciens nazis<sup>1</sup>.

### *Faux scoops et réalités de l'épuration*

Annie Lacroix-Riz, par-delà ces outrances, apporte-t-elle quelque chose de nouveau à la connaissance ou au débat historique ? Nombre de portes ouvertes sont enfoncées ; nombre de faits connus et discutés de longue date sont prétendument révélés, créant ainsi des affrontements artificiels sur des faits rebattus. Citons quelques-unes de ses « révélations » et dénonciations « majeures » : l'épuration n'a pas été parfaite ; elle n'a pas correspondu aux souhaits et promesses des temps de guerre ; les alliés hégémoniques dans les combats, Américains en tête, ont défendu leurs intérêts présents et à venir, ont sauvé d'anciens nazis comme Barbie, et en ont utilisé d'autres pour reconstruire les États faillis ; l'Église de Pie XII a joué un rôle plus que trouble dans ce conflit et, aidant des nazis et leurs auxiliaires à fuir, a freiné leur répression. Mais, osons le dire, l'épuration a bel et bien existé et elle a été un phénomène social de masse. Il n'est pas possible d'affirmer que « Papon, contrairement à l'image qui règne en France, ne fut pas l'exception mais la règle » (p. 512).

L'épuration, c'est vrai, a épargné dans l'ensemble la magistrature – cela a déjà été établi<sup>2</sup> – et n'a pas frappé les deux grands chefs de la police en place avant l'arrivée de Darnand ; les cas Bousquet et Legay sont bien connus. Pour autant, la répression pour faits de collaboration

(1) Renvoyons à une synthèse récente : Stefan Creuzberger et Dominik Geppert (dir.), *Die Ämter und ihre Vergangenheit. Ministerien und Behörden im geteilten Deutschland 1949-1972*, Paderborn, Ferdinand Schöningh, 2018.

(2) Alain Bancaud, *Une exception ordinaire, la magistrature en France, 1930-1950*, Paris, Gallimard, « NRF Essais », 2002 et Liora Israël, *Robes noires, années sombres. Avocats et magistrats en résistance pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Fayard, 2005.

a frappé sans pitié les chefs de la Milice qui ont été arrêtés<sup>3</sup>, ainsi que les commissaires et les inspecteurs des brigades spéciales et d'autres gradés ayant servi dans les services spéciaux allemands, comme le SIPO-SD, tels les commissaires Raymond Richard et Pierre Poinot. Au total, des centaines de policiers ont été exécutés ou emprisonnés, et des milliers licenciés<sup>4</sup>. L'importance du fonds KB pour la seule préfecture de police de Paris témoigne de l'ampleur de cette répression étudiée par des historiens, au premier rang desquels Jean-Marc Berlière pour la police et Jean-Noël Luc pour la gendarmerie. Le rejet en bloc de leurs travaux, parce qu'ils seraient anticomunistes, ne constitue pas une réfutation scientifique.

En choisissant de mettre en avant les ratés de l'épuration, Annie Lacroix-Riz passe sous silence ceux qu'elle a frappés et conclut que les élites ont été épargnées. On peut et doit discuter le bilan de l'épuration, s'efforcer de comprendre dans des ratés – que nul ne nie – la part des responsabilités politiques, des difficultés du temps pour établir les faits et attraper les coupables ou la part des jugements de classe. Mais reprendre l'antienne d'une épuration qui n'aurait frappé que les lampistes et affirmer qu'il y a eu une Non-épuration s'avère plus qu'abusif. Annie Lacroix-Riz proclame que cette épuration a été négligeable, en opposant des chiffres des victimes des nazis et de leurs auxiliaires français à ceux des épurés (voir notamment les pages 28 et 29). C'est alimenter toutes les thèses complotistes, tout l'air du temps de rejet des élites.

La pseudo « Non-épuration », à la Libération, a frappé la masse de ceux qui ont fait l'objet d'une enquête, *a minima* en les stigmatisant plus ou moins gravement. Des dizaines de milliers de personnes ont passé de longs mois dans les camps d'internement, avec de sérieuses conséquences physiques et financières ; plus de cinquante mille

(3) Au premier rang desquels Joseph Darnand, Jean Bassompierre, Paul Boéro, Marcel Gombert, Jean Lécussan et François Sidos par exemple.

(4) Voir Jean-Marc Berlière, *Policiers français sous l'Occupation*, Paris, Perrin, « Tempus », 2001.

personnes ont été mises au ban de la société par la dégradation nationale ; des dizaines de milliers de peines de travaux forcés ou de prison ont été prononcées et un millier de personnes condamnées ont été exécutées légalement par la Justice civile ; le nombre de ceux qui l'ont été par les tribunaux militaires n'est pas connu à cette heure. Il n'est pas question de les plaindre ; mais pas non plus de nier un phénomène social d'une telle ampleur.

### *Une présentation manichéenne*

Dans cette présentation manichéenne, il ne peut y avoir ni nuance, ni mise en contexte véritable, d'où des attaques récurrentes contre « l'historiographie dominante » ou « l'intégrisme institutionnel » des historiens et de leurs éditeurs complaisants ou coupables<sup>1</sup>. Et pire, cette imputation diffamatoire : l'immense majorité des historiens assureraient « la protection obstinée des élites » et insulteraient les « patriotes » survivants et la mémoire des « morts pour la France » (p. 514). L'historiographie française, selon l'auteure, ne viserait qu'à dénoncer la Résistance pour mieux réhabiliter Vichy et les criminels nazis. Face à ce mal absolu, apparaît en filigrane le bien indiscutable : l'URSS, la Résistance, FTP et communistes en tête. Annie Lacroix-Riz rejette toute recherche historique qui mesurerait et relativiserait éventuellement leurs rôles et leurs actions, faisant la part du mythe et de l'histoire.

Entendons-nous : il est légitime de discuter des travaux, des interprétations et des écoles de pensée par des arguments scientifiques. Annie Lacroix-Riz a le droit de contester l'apport de l'histoire du genre ou de mettre en cause le caractère scientifique du concept de « vichysto-résistance » par exemple. En revanche, rien ne lui permet d'affirmer que cette historiographie réhabilite le « bon Vichy » et a « contesté jusqu'au concept même de collaboration » (p. 8).

(1) Citons la note 13, p. 516 : « La littérature intégriste apprécie les publications Perrin sur l'épuration barbare [...] Spécialité non exclusive, à double titre : d'autres éditeurs s'y adonnent aussi. Perrin révisé aussi, sous l'égide d'Olivier Wieviorka, la thèse de l'utilité militaire de la Résistance ». Notons l'emploi insidieux du mot « révisé ».

Ici, il ne s'agit pas de débat, mais d'attaques *ad hominem*. Les noms des historiens le plus souvent cités et dont les travaux sont dénoncés, pour s'en tenir aux 50 premières pages sont : outre Fabrice Virgili, « le tandem » Cointet qui, avec Bénédicte Vergez-Chaignon, « flirte [*sic*] avec la problématique intégriste » (note 42), mais aussi Denis Peschanski et Thomas Fontaine pour leurs ouvrages sur la collaboration et l'exposition qu'ils ont initiée aux Archives nationales, François Le Goarant et Jean-Marc Berlière, « chef du concert », et pour la Résistance, Fabrice Grenard (oublié d'un index particulièrement défailant), Olivier Wieviorka et son « disciple » Claude Barbier qui déprécieraient la Résistance (p. 39 et note) ; citons encore, Marc-Olivier Baruch et Henry Rousso. Le spectre est large. C'est d'autant plus grave, lorsque l'auteure écrit que la conduite de ces historiens et historiennes leur a été « dictée ».

Dès son introduction, Annie Lacroix-Riz écrit, en effet, : « Cette confusion chronologique a été favorisée sinon *dictée* par la droitisation universitaire généralisée depuis plusieurs décennies, assurée de l'appui de l'État et des milieux dirigeants français en quête d'histoire consensuelle "*européenne*" » (p. 7). Plus loin (p. 45), elle dénonce « la criminalisation de la Résistance (dictée par l'idylle "*européenne*") ». Particulièrement insidieuse est la répétition du terme « européenne » mis entre guillemets, car il est chargé de sous-entendus lorsque l'on traite de la Seconde Guerre mondiale et de la collaboration. Après avoir souligné le mot « dicté » et vu à qui il s'applique, voyons pourquoi, selon elle, « l'assaut a été prioritairement voué à la défense des maîtres économiques de la société, les grands patrons » : « le capital financier ayant explicitement été exclu du champ des recherches ou des questionnements, en ont aussi pratiquement disparu l'armée, la magistrature – sauf notable exception – la police dans son ensemble et le haut-clergé » (p. 8).

### *Un air du temps fétide*

Les élites, les États-Unis, le Vatican, Bruxelles et l'Europe capitaliste et cléricale, la droite, la

démocratie chrétienne et les socialistes façon Tixier, les médias, les éditeurs, les historiens officiels, tous sont à la fête. Cette charge est dans l'air du temps : celle du populisme et du complotisme qui instrumentalise l'histoire. Annie Lacroix-Riz, avec son manichéisme affiché, « flirte », selon sa propre expression, avec le thème des « gros » et des « petits », devenu ici le « haut » et le « bas ». Les critiques favorables sur internet à son opus sont révélatrices des milieux qui la louent : des médias étrangers d'influence (Sputniknews) aux amis de Jacques Cheminade<sup>1</sup>, en passant par le Réseau Voltaire et le « Comité Valmy », c'est-à-dire des nostalgiques du stalinisme, des anti-européens, le site *Les.crisis* et divers autres. À gauche ou à l'extrême gauche, sa dénonciation du Vatican a pu intéresser des anticléricaux comme ceux de *La Raison*<sup>2</sup> qui ont fait une critique positive de son livre. Notons que *L'Humanité* l'a présenté dans la rubrique « essai », fin août.

Devait-on, une fois de plus, ignorer ou soumettre à la critique un tel écrit, au risque de lui donner plus de visibilité et de permettre à Annie Lacroix-Riz de se poser une fois de plus en victime ? Question classique pour d'autres textes polémiques, l'actualité l'a montré. Mais peut-on ignorer indéfiniment une présence active sur les réseaux sociaux et des ouvrages qui, sous prétexte de révéler la vérité, relèvent en fait d'une forme de négationnisme ? Sur un autre sujet, celui du

génocide des juifs d'Europe, Pierre Vidal-Naquet nous a appris qu'il fallait montrer d'où venaient les falsificateurs et quels étaient leurs réels objectifs. Les titres universitaires affichés par l'auteure et son éditeur, Armand Colin, une maison d'édition longtemps de référence dans le monde universitaire, lui confèrent un statut d'autorité vis-à-vis du grand public, qu'il importe de contester sur le plan scientifique notamment par la critique des sources qui sont devenues sa légitimité première. Cette prose qui décrédibilise les historiens, largement relayée par certains sur internet, profite de l'air du temps fétide et de l'ère de « la post-vérité », pour attirer des étudiants et amateurs avec une pseudo-lecture « alternative » de l'histoire.

L'accumulation de références ne fait pas un travail scientifique, surtout si la recherche est dévoyée par une grille de lecture préalable et manichéenne. Ceux qui ne voient dans le travail en archives que l'instrument pour illustrer leurs préjugés et écartent les sources gênantes ne font pas de l'histoire. Celle-ci requiert des problématiques intégrant la complexité et une recherche méthodique de sources, à confronter et critiquer selon les canons de la discipline. En clair, un vrai travail en archives.

Gilles Morin

(1) Voir une ancienne conférence sur le site « Solidarité et progrès » sur son ouvrage *Le Choix de la défaite. Les élites françaises dans les années 1930*, Paris, Armand Colin, 2006. Elle y développe aussi sa thèse de la « disette » en Ukraine stalinienne en 1932-1933.

(2) *La Raison*, mensuel de la *Libre Pensée*, 645, octobre 2019.